



VIVRE A

Saint-Pardoux-la-Croisille

SAINT-PARDOUX LA CROISILLE

Bulletin municipal, octobre 2017

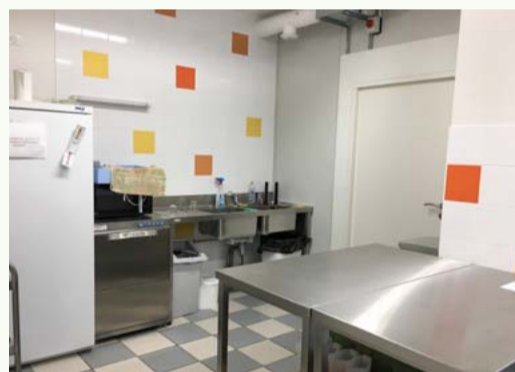
éditorial

Plusieurs décisions violentes et unilatérales prises par le gouvernement cet été promettent de réduire les budgets communaux déjà bien entamés par de précédentes mesures de l'état. Le projet de loi de finances 2018 en ajoute une couche. L'association des maires dénonce « la mise à mal de l'autonomie de gestion des collectivités locales » et « l'avalanche de mesures défavorables aux collectivités et aux territoires ».

En effet, l'annonce d'une réduction des dotations de 10 milliards au mois de mai dernier a été augmentée de 3 milliards supplémentaires pendant l'été. Au même moment, l'État annonce la disparition des contrats aidés qui permettaient à de nombreuses municipalités d'optimiser des services publics. Nous avons pu l'expérimenter avec la présence de Randy Neige pour lequel nous bénéficions d'un contrat aidé. Il avait pour fonction de seconder Frédéric Roubertou, ce qu'il faisait efficacement pour la satisfaction de tous. Là encore la brutale décision de supprimer 150 000 de ces emplois fin août, touche d'une part une population fragile qui a beaucoup de difficultés pour trouver un emploi, et d'autre part, beaucoup d'associations ou de collectivités pour lesquelles c'était la seule façon de développer un projet ou un service qui participe à la cohésion sociale du territoire. Pour la période 2018 - 2022, l'injonction est faite aux municipalités de limiter à 1,2% l'augmentation de leur dépenses de fonctionnement par an (en euros constants) alors que l'inflation est annoncée pour 2019 et 2020 à 1,4 et 1,75%. Certaines collectivités peuvent sûrement faire des efforts sur des dépenses qui relèvent d'un gaspillage inutile. Mais, lorsque depuis des années on s'efforce de faire attention aux dépenses quotidiennes, on a franchement l'impression que la sobriété n'est pas reconnue à sa juste valeur. L'arrivée de la « société civile » à l'assemblée nationale devait être porteuse de plus de pragmatisme, c'est souvent l'incompétence et la méconnaissance du terrain qui prédomine. Les choix de cette assemblée la conduisent quotidiennement à prendre aux pauvres pour donner aux riches... Pourtant le FMI a publié une étude le 11 octobre, où il est démontré qu'« il n'existe pas de preuves empiriques solides montrant que cette progressivité (de l'impôt) a été préjudiciable à la croissance ». Ce rapport infirme tous les choix du gouvernement actuel et montre qu'ils sont infondés économiquement et nuisibles socialement. Pour une municipalité aussi endettée que la nôtre, la préparation des budgets des prochaines années sera très difficile. Pourtant, comme nous vous le présentons dans ce bulletin, des travaux nécessaires de mise aux normes sanitaires, d'économie d'énergie et d'accueil du public sont réalisés et doivent continuer à l'être. Je vous confirme cependant que tous les travaux sont réalisés en recherchant un niveau élevé de subventions avec un autofinancement minimum et sans recours à de nouveaux emprunts. Il est impératif de garder cette ligne de conduite pour les années à venir, à moins d'obtenir des recettes nouvelles, inexistantes aujourd'hui. Dominique Albaret

Les travaux

Les travaux effectués cette année concernent l'école dans laquelle nous avons réalisé des toilettes aux normes en vigueur et un préau dans la cour, particulièrement apprécié pendant les récréations des jours pluvieux. Ensuite la cantine devient un véritable restaurant scolaire avec des locaux de préparation de repas correctement équipés et l'utilisation de la salle polyvalente comme salle à manger pour les enfants de l'école. Ces travaux dans la salle des fêtes profiteront aussi à tous ses autres utilisateurs (associations ou particuliers qui la louent pour une fête familiale), avec l'installation de mobilier professionnel dans la cuisine. Nous en avons profité pour l'équiper aussi de chariots pour les tables, les chaises et le service qui évitent de porter des charges lourdes et permettent un rangement rationnel.



Dans notre commune l'école et l'agence postale (rénovée l'an dernier) représentent deux institutions vers lesquelles il nous paraît essentiel de diriger nos efforts. Ces services publics,



porte d'entrée dans la citoyenneté, sont garants de l'égalité des citoyens, d'où notre intérêt particulier pour ces établissements. Malgré une situation financière des plus précaires, nous affirmons ainsi notre attachement aux services publics et à la qualité des gens qui s'y consacrent. L'accès facilité à la lecture est aussi pour nous essentiel, c'est la raison qui nous a conduit à repenser l'implantation du dépôt de livres pour qu'il soit plus accessible et plus visible en l'installant dans le local de la Poste.



Cet automne, nous démarrons des travaux d'isolation dans le bâtiment mairie école en posant 32 centimètres d'isolant dans le grenier des deux

appartements du premier étage, 10 centimètres sous les planchers de la classe et de la mairie et en remplaçant les 18 fenêtres par des doubles vitrages. Dans l'appartement du multi-commerce, la cage d'escalier qui absorbe une grande partie du chauffage du bâtiment sera isolée et fermée pour éviter le gaspillage énergétique.

Nous sommes convaincus que les économies d'énergie sont une nécessité pour des raisons économiques mais aussi pour limiter nos besoins en combustible fossile. Nous participons ainsi, à notre niveau, à la nécessaire limitation de l'empreinte écologique humaine sur la planète.

Pour cette même raison, nous nous engageons dans la constitution d'une Société d'Économie Mixte (S.E.M.). Avec Tulle Agglo et une dizaine d'autres communes, nous avons le projet d'équiper nos bâtiments publics, de réseaux de chaleur alimentés par des chaudières bois déchiquetées. L'objectif est d'utiliser cette ressource locale plutôt qu'un combustible fossile. Nous avons l'opportunité de lancer ces travaux d'isolation et d'installation de chauffage suite à une convention que nous avons signée le 27 février dernier au ministère de l'écologie avec Madame Ségolène Royal, qui apporte un financement de 67% de ces travaux, complétés de 13% venant de Tulle Agglo dans le cadre d'un programme Territoires à Énergie Positive et pour la Croissance Verte (TEPCV) pour lequel nous avons été retenus. EDF a été sollicité pour obtenir des certificats d'économie d'énergie qui boucleront le financement. Ces certificats peuvent être utilisés par tous propriétaires ou locataires pour des travaux d'isolation d'habitation (voir ci-dessous).

Les certificats d'économie d'énergie

Vous voulez isoler votre habitation ? Vous pouvez bénéficier de certificats d'économie d'énergie.

Le mécanisme des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) est un dispositif réglementaire obligeant les fournisseurs d'énergie à réaliser des économies d'énergie en entreprenant différentes actions auprès des consommateurs.

Pour les entreprises ou les particuliers, ce mécanisme s'avère être un levier financier potentiel supplémentaire au service de leurs projets de maîtrise de l'énergie. En effet, du fait de ce dispositif, les fournisseurs d'énergie sont susceptibles de soutenir financièrement les maîtres d'ouvrage.

Pour en bénéficier, vous devez vous adresser à votre fournisseur d'énergie (EDF, fournisseur de fuel...) qui vous aidera à constituer un dossier.

Du 18 janvier au 17 février 2018 : Recensement

Il a lieu tous les 5 ans dans les communes de moins de 10 000 habitants.

À quoi ça sert ?

Il permet de :

- Connaître la population, ses caractéristiques, ses conditions de logement, ses déplacements.
- Définir les moyens de fonctionnement des communes.
- Prendre des décisions adaptées pour la collectivité.

Comment ça marche ?

Un agent recenseur recruté par la mairie se présente chez vous. Il vous remet une notice qui comporte un code d'accès et un mot de passe pour effectuer la démarche sur internet.

Si vous choisissez ce mode de réponse (dans les 2-3 jours) sur le site : [www-le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr), l'agent recenseur ne revient pas, il recevra un accusé de réception par SMS.

Si vous choisissez de répondre sur papier, l'agent recenseur vous remet une feuille de logement et des bulletins individuels et repassera chez vous pour récupérer les documents.

Recrutement d'un agent recenseur

La mairie recherche une personne pouvant accomplir ce travail pendant une période de 7 semaines environ.

Début janvier : 2 séances de formation et repérage des adresses à recenser.

Du 19 janvier à la fin de la collecte : être disponible quotidiennement y compris le samedi sur une large amplitude horaire.

L'agent recenseur rend compte de ses démarches à la coordinatrice communale (secrétaire de mairie).

Rémunération : de l'ordre de 450 € nets.

De plus amples renseignements sur le profil souhaité peuvent être demandés en mairie.



RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Mairie : Tél: 05 55 27 79 94
courriel : mairie-splc@orange.fr
site : http://mairie-splc.fr

Horaire d'ouverture de la mairie :

Mardi et Vendredi : 9h-12h/14h-17h
Mercredi : 9h-12h
Samedi : 10h-12h

Permanence du maire :

les vendredis et samedis aux heures d'ouverture de la mairie

Agence postale : 05 44 40 65 03

du lundi au vendredi : 9h-11h 45
samedi : 10h-12h

Déchetterie : 06 78 62 92 09

Horaires :
Mardi, mercredi, vendredi : 14h-18h
Samedi : 9h-12h / 14h-18h

Agenda :

Prochains conseils municipaux :

14 novembre, 12 décembre et (sauf avis du 11 novembre, à 11h devant le monument aux morts, suivi d'un verre de l'amitié dans la salle des fêtes.

Téléthon : le 2 décembre soirée soupes.

Atelier intergénérationnel préparation de s décors des sapins avec les enfants de l'école reprise

Cours de Gymnastique ouvert à tous :

Le mardi de 17 à 18h, salle des fêtes, animés par Susan Grafton.

Etat civil

Ils nous ont quittés :

Jean-Pierre Chauffour, Andrée Veysset, Ginette Guionie, Christian Pieuchot, Pascal Agnoux, Solange Bouchaud (née Agnoux), et Bernard Moroseau.

Arrivée des nouveaux habitants :

Jean-Paul et Martine Courteix, Mohamed Nahal, Pascal Debroux et Joane couppez, Sonia Fossey.

Mariage :

Yann Petit et Delphine Laboulais.

Naissance :

Clara Rosier fille de Noël Rosier et Alexandra Moreau.

Amicale Laïque

L'AMICALE LAIQUE a pour fonction l'animation de notre commune en toute convivialité avec la fête de printemps, la fête du pain la belote, le loto et le téléthon.

Cependant l'Amicale reste ouverte à toutes les nouvelles bonnes volontés qui pourraient renforcer son équipe de bénévoles pour que perdure notre association.

Le prochain rendez-vous est le 2 décembre à 19 heures pour la soirée « Soupes-party » au profit du Téléthon et animée par G. Massoulier.

Merci par avance pour votre soutien et votre participation.

LE PRESIDENT

Le tri des déchets



Le tri n'est pas une possibilité c'est une nécessité ! Ce sont des gestes simples qui permettent de limiter les volumes et le poids des ordures ménagères. Il faut que nous nous habituions à trier systématiquement nos déchets pour que ce service reste financièrement abordable à l'avenir. Petit mode d'emploi, disponible en image à la mairie :

Dans la poubelle à ordures ménagères je jette :

Barquettes en polystyrène, emballage souillés, boîtes de conserves sales, sacs et films plastiques, blisters, emballages de gâteaux cartonnés,

Le ramassage des ordures ménagères est effectué toutes les deux semaines (hors période



estivale). Nous devons donc éviter de saturer les contai-

Charles bas

C'est un endroit magnifique où de nombreuses personnes viennent se reposer sous les quelques pins qui bordent le lac de la Valette pendant la période estivale ou qui pêchent une grande partie de l'année.



Information à diffuser :

L'appartement au dessus de l'école sera libre à la location à partir de la fin de l'année, pour tout renseignement, s'adresser à la mairie.

gobelets, pots de yaourt ou crème fraîche, les couches.

J'apporte dans «l'espace propre» sur le parking du cimetière ce que j'ai trié et j'introduis mes déchets exclusivement dans les containers sans rien déposer à coté.

Je dépose dans le container jaune :

Bouteilles plastiques de tout genre, emballages cartonnés de briques de lait ou jus de fruits, de yaourts... les emballages métalliques

Je dépose dans les containers verts :

Les bouteilles et les bocaux en verre transparents ou teintés, sans les bouchons.

Je jette dans le container bleu :

Les papiers, journaux, livres, cahiers avec ou sans spirales.

Je plie les cartons et je les dépose dans le container réservé à cet effet.

Je composte dans un coin du jardin.

Tous les restes de cuisine provenant des végétaux, avec le marc de café ou les coquilles d'oeuf dans un composteur, un lombricomposteur ou en tas tout simplement. En quelques mois, ces déchets deviennent un excellent humus pour le jardin de fleurs ou de légumes.

Enfin j'apporte à la déchetterie de Gros Chastang

tous les encombrants, les produits chimiques, pneus, bidons de bière (pour tireuse) qui n'entrent pas dans les containers...

Pour tout ce que je n'ai pas su trier seul, Philippe Remigereau, se fait un plaisir de me conseiller.

ners pour ne plus voir par exemple des situations comme le montre cette photo prise à Saint Pardoux début octobre :

Le tri aurait permis d'alléger les sacs d'ordures ménagères des bouteilles plastiques, bouteilles en verre, balais, appareil ménager, emballage métallique (bombe aérosol) que nous voyons sur le sol après avoir été éparpillés par un animal errant.

Plus, tout ce qu'on peut imaginer dans les sacs du container...

Nous avons toutefois fait le nécessaire pour qu'à cet emplacement un second container soit maintenant installé.

Numérotation des habitations

Bientôt on nous promet l'arrivée de la fibre optique, ce câble de verre qui permet des débits énormes de flux Internet et de télévision. Pour disposer d'un abonnement à Internet via la fibre, nous devons tous avoir une adresse postale identifiée. Nous avons déjà un nom de commune et de village, il nous faut ajouter un nom de rue et un numéro dans cette rue. Nous sommes TOUS concernés, même si certains ne voient pas l'intérêt de la fibre optique. Nous pouvons TOUS avoir besoin de l'intervention d'un service d'urgence, que ce soit les pompiers ou une ambulance pour lesquels trouver rapidement l'adresse d'intervention peut parfois sauver une vie. Pensons aussi aux livreurs qui errent parfois longtemps avant de déposer le colis qu'ils nous livrent.

Nous allons donc travailler à cette identification précise de chacune de nos maisons. Pour la mettre en place, nous vous proposons de nous retrouver samedi 25 novembre à 17h00 à la salle des fêtes pour une réunion d'information et pour en parler ensemble.

Élagage des bordures de routes communales

Le passage de la fibre en aérien sur des poteaux nous contraint à élaguer les bords de route à l'aplomb des propriétés. Nous demandons à tous les propriétaires de prévoir ces travaux d'élagage qui permettent aussi un entretien plus facile des routes. Nous arrivons dans la saison hivernale qui est propice à ces travaux, il est impératif que chacun commence ces travaux dès cette année et procède ensuite à un entretien régulier des limites de sa propriété. Ces travaux seront effectués à la charge des propriétaires s'ils ne les ont pas fait eux-mêmes avant la mise en place de la fibre optique.

Un nouveau service de la Bibliothèque Départementale de Prêt

La Médiathèque numérique de la Corrèze : Ce service est proposé gratuitement par la BDP et sera accessible à tous les inscrits des bibliothèques du réseau ayant une carte de prêt en cours de validité. Il permet aux adhérents d'accéder à plusieurs ressources : livres à télécharger, livres et presse à lire en ligne, films en téléchargement ou en streaming et autoformation en ligne.

Renseignements à la mairie ou à La Poste.



Cette année, c'est à Saint Pardoux la Croisille dans le bourg que les enfants du RPI et leurs parents seront réunis pour fêter Noël et la fin de l'année.

A cette occasion, vous êtes invités à venir partager un moment convivial.

SAMEDI 16 DECEMBRE
De 10 à 13 heures

Société de chasse

La société de chasse remercie les propriétaires qui autorisent la pratique de notre activité sur leurs terrains.

Comme chaque année, un repas sera organisé à la fin de la saison où, nous l'espérons, un grand nombre de personnes voudront bien participer à ce moment de convivialité

Réunion pour la mise en place de la numérotation des habitations.
Nous ferons une première réunion de concertation samedi 25 novembre à 17h00 à la salle des fêtes.